



Société anonyme au capital de 11.511.518,40 €
Siège social : 3, avenue Bertie Albrecht - 75 008 Paris
RCS de Paris : 562 122 226

NOTE D'OPÉRATION

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC À L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR ÉMISSION ET ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS SUR EUROLIST COMPARTIMENT C D'EURONEXT PARIS DE 2.398.233 ACTIONS NOUVELLES ORDINAIRES AUREA AU PRIX UNITAIRE DE 8,50 EUROS POUR UN MONTANT TOTAL DE SOUSCRIPTION DE 20.384.980,50 EUROS

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : du 25 mai au 7 juin 2006

La notice légale est publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mai 2006



VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur le présent prospectus le visa n° 06-148 en date du 22 mai 2006, conformément aux dispositions des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement Général. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs, conformément aux dispositions de l'article L 6218-1 du Code monétaire et financier.

Le prospectus prévu par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers est composé :

- du document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mai 2006 sous le numéro R 06-060 ;
- de la présente note d'opération ;
- du résumé du prospectus (contenu dans la présente note d'information).

Des exemplaires de ce prospectus complet sont disponibles sans frais au siège social de la société AUREA. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org et sur le site Internet de AUREA www.aurea-france.com.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur le présent prospectus le visa n° 06-148 en date du 22 mai 2006, conformément Le présent résumé inclut certaines des informations essentielles contenues dans le prospectus d'AUREA (la « Société »). Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties de l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

A. ÉLÉMENTS DE L'OFFRE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Émetteur	AUREA
But de l'émission	L'émission a pour principaux objectifs : <ul style="list-style-type: none">• d'ouvrir plus largement l'actionariat de la société AUREA et d'accroître la liquidité du titre. La présente émission aurait pour effet de doubler le nombre d'actions détenues par le public, soit 4.525.072 actions au maximum, contre 2.126.839 actions aujourd'hui. Le pourcentage de capital ainsi détenu par le public après l'augmentation de capital d'AUREA serait au maximum de 37 % contre 21 % aujourd'hui ;• de doter la société des moyens financiers nécessaires lui permettant de réaliser des opérations de croissance externe dans d'autres secteurs du recyclage, pour accroître sa taille et sa rentabilité ;• la société explore continuellement le marché et les opportunités d'investissement qui pourraient se présenter à elle à court ou moyen terme. Il n'existe pas de projet de croissance identifié à l'étude actuellement.
Nombre d'Actions Nouvelles à émettre	2.398.233 actions nouvelles (Les « Actions Nouvelles ») de 1,20 euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant total de 2.877.880 euros, sans clause d'extension.
Date de jouissance	Les actions nouvelles émises porteront jouissance au 1 ^{er} janvier 2006, elles seront assimilées dès leur cotation sur Euronext Compartiment C d'Euronext Paris aux actions anciennes.
Prix d'émission des Actions nouvelles	8,50 euros par action, à libérer intégralement en espèces à la souscription, dont 1,20 euro de valeur nominale et 7,30 euros de prime d'émission.
Pourcentage en capital et droit de vote représenté par les Actions Nouvelles	Sur la base du capital social de la Société, soit 11.511.518,40 euros représenté par 9.592.932 actions, l'augmentation de capital social représenterait 25 % du capital social et 15 % des droits de vote de la Société à la date du présent prospectus.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence, aux actionnaires actuels de la Société ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription. Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 24 mai 2006. Les détenteurs de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : <ul style="list-style-type: none">• à titre irréductible, à raison de 1 Action Nouvelle pour 4 actions anciennes détenues 4 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle au prix de 8,50 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions ;• à titre réductible, pour le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireront, en sus de celles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible. Le nombre d'actions allouées dans ce cadre sera, dans la limite de leur demande et du nombre d'actions à émettre non souscrites à titre irréductible, proportionnel au nombre d'actions anciennes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	Sur la base du cours de clôture de l'action le 9 mai 2006, de 10,80 euros, la valeur théorique estimée du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,46 euro et la valeur de l'action ex-droit s'élève à 10,34 euros.
Garanties	La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de Commerce. En conséquence les négociations sur les Actions Nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du Certificat du dépositaire des fonds, c'est à dire après la date de règlement livraison.
Intention de souscription des principaux actionnaires	Dans le cadre de la présente augmentation de capital : Financière 97 et M. Joël Picard détenant respectivement 3.879.792 et 2.517.737 actions ordinaires représentant environ 40 % et 26 % du capital social de la Société ont indiqué ne pas avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital. La société a reçu préalablement à l'opération des engagements de souscription émanant d'investisseurs financiers pour un montant total de 1.599.382 actions à titre irréductible. Les investisseurs ont bénéficiés de cessions de droits préférentiels de souscription de la part de Monsieur Joël PICARD ou de Financière 97 au prix de 0,10 euros par droit préférentiel de souscription. La société a également reçu l'engagement de deux actionnaires représentant ensemble 12,46 % du capital de souscrire la totalité de leurs droits soit pour 298.880 Actions Nouvelles. La Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires, mais constate que plus de 79 % de l'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription.
Période de souscription	Du 25 mai 2006 au 7 juin 2006 inclus. Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier et payer le prix de souscription correspondant. Les droits de souscription seront détachés le 25 mai 2006. Ils seront négociés sur Euronext Compartiment C d'Euronext Paris du 25 mai 2006 au 7 juin 2006 inclus, sous le code ISIN FR0010334938.
Intermédiaires financiers	La souscription des actions et le versement des fonds par tout souscripteur, dont les titres sont inscrits au nominatif administré ou au porteur, seront reçus jusqu'au 7 juin 2006 inclus auprès de son intermédiaire habilité agissant en son nom et pour son compte. Les souscriptions et versements des actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif pur seront reçus sans frais jusqu'au 13 juin 2006 auprès de Natexis Banques Populaires (Émetteurs, 10, Rue des Roquemonts, 14099 Caen Cedex 9). Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Natexis Banques Populaires (Émetteurs, 10, Rue des Roquemonts, 14099 Caen Cedex 9), qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Calendrier indicatif

Lundi 22 mai 2006	• Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'information
Mardi 23 mai 2006	• Communiqué de lancement de l'opération.
Mercredi 24 mai 2006	• Publication de l'avis Euronext • Publication du résumé du prospectus contenant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital dans la presse nationale • Publication de la notice au Bulletin d'annonces légales obligatoires relative à l'augmentation de capital.
Jeudi 25 mai 2006	• Ouverture de la période de souscription • Détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription sur l'Eurolist d'Euronext
Mercredi 7 juin 2006	• Clôture de la période de souscription • Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
Vendredi 16 juin 2006	• Publication par Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital • Publication du barème de répartition des souscriptions à titre réductible
Lundi 19 juin 2006	• Émission des Actions Nouvelles • Livraison des Actions Nouvelles
Mardi 20 juin 2006	• Cotation des Actions Nouvelles

B. MODALITÉS DE L'OFFRE OU DE L'ADMISSION À LA NÉGOCIATION

Plan de distribution	<p><i>Catégorie d'investisseurs potentiels</i> L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, les droits préférentiels de souscription sont attribués à l'ensemble des actionnaires de la Société. Les titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires de ces droits préférentiels pourront souscrire aux Actions Nouvelles.</p> <p><i>Pays dans lesquels l'offre sera ouverte</i> L'offre sera ouverte au public en France.</p> <p><i>Restrictions applicables à l'offre</i> La diffusion du présent prospectus ou la vente des Actions Nouvelles et des droits préférentiels de souscription peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.</p> <p>Toute personne recevant ce prospectus doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables. Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du présent prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les dispositions du présent paragraphe. D'une façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le présent prospectus, ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.</p>									
Place de cotation ou de négociation	Les actions d'AUREA sont admises aux négociations sur Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR 0000039232).									
Dilution	<p>Un actionnaire de la Société détenant, avant l'augmentation de capital, 1 % du capital de la Société, soit environ 95 929 actions sur la base du nombre d'actions composant le capital, et qui ne souscrirait pas à la présente émission, verrait sa participation dans le capital et sa quote-part des capitaux propres (« CP ») consolidés part du Groupe au 31 décembre 2005 par action évoluer de la façon suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Incidence de l'émission des actions</th> <th>CP / Action (euros)</th> <th>Participation (% de capital)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant l'augmentation de capital</td> <td>1,79 euros</td> <td>1,0 %</td> </tr> <tr> <td>Après augmentation de capital à 100 %</td> <td>3,07 euros</td> <td>0,8 %</td> </tr> </tbody> </table>	Incidence de l'émission des actions	CP / Action (euros)	Participation (% de capital)	Avant l'augmentation de capital	1,79 euros	1,0 %	Après augmentation de capital à 100 %	3,07 euros	0,8 %
Incidence de l'émission des actions	CP / Action (euros)	Participation (% de capital)								
Avant l'augmentation de capital	1,79 euros	1,0 %								
Après augmentation de capital à 100 %	3,07 euros	0,8 %								
Produit brut et net de l'émission	Le produit de l'émission s'élève à environ 20,3 millions d'euros (prime d'émission incluse). Le montant des frais et charges de l'opération est d'environ 1 million d'euros, y compris la rémunération des intermédiaires financiers. Les frais à la charge de la Société seront imputés sur la prime d'émission résultant de l'augmentation de capital objet du présent résumé. En conséquence, le produit net de l'émission serait d'environ 19,3 millions d'euros.									

C. INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNÉES FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES ; CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT ; RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PRÉVUE DU PRODUIT ; FACTEURS DE RISQUE

C.1. Données financières sélectionnées (normes IFRS)

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004 *
Chiffre d'affaires net	22.026	5.051
Résultat opérationnel	+ 3.178	+ 578
Résultat net part du groupe	+ 1.973	+ 404
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	17.153	15.098
Endettement financier net	1.338	510
Capacité d'autofinancement	+3.446	nc

*Entrée de COMPAGNIE FRANÇAISE ECO-HUILE au 1^{er} Septembre 2004

C.2. Capitaux propres et endettement (normes IFRS)

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net du Groupe établis en normes IFRS au 31 mars 2006 conformément aux recommandations du CESR (CESR 127). Les données chiffrées au 31 mars 2006 n'ont pas été auditées :

En milliers d'euros	31 mars 06 - IFRS
Dettes courantes	879
Faisant l'objet de garanties	-
Faisant l'objet de nantissements	-
Sans garanties ni nantissements	879
Dettes non courantes (hors part courante)	2.903
Faisant l'objet de garanties	-
Faisant l'objet de nantissements	-
Sans garanties ni nantissements	2.903
Capitaux propres part du groupe	15.180
Capital social	11.512
Prime d'apport	3.750
Réserves consolidées	-82

Les données chiffrées au 31 mars 2006 n'ont pas été auditées :

Analyse de l'endettement financier net (en milliers d'euros)	31 mars 06 - IFRS
A. Trésorerie	675
B. Equivalent de trésorerie	-
C. Titres de placements	810
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	1.485
E. Créances financières courantes à court terme	-
F. Dettes financières bancaires à court terme	64
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	801
H. Autres dettes financières court terme	14
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	879
J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	-606
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	790
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	2.113
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	2.903
O. Endettement financier net (J) + (N)	2.297

C.3. Résumé des principaux facteurs de risque présentés par l'émetteur et les valeurs mobilières offertes

C.3.1. Risques afférents à la prévision des résultats et l'intervention des pouvoirs publics

En dépit de la visibilité sur l'activité de la filiale COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE, les comptes sont difficilement prévisibles, les prix de vente, indirectement liés à l'évolution des prix du pétrole, étant susceptibles de variations significatives. Mais, les contraintes réglementaires sont également susceptibles d'avoir un impact sur les résultats. D'une part, les décisions d'investissements, souvent demandés par la DRIRE, ont des effets progressifs dès la première année de leur réalisation, leur plein effet se manifestant lors des exercices suivants. D'autre part, les coûts croissants du transport en fonction des zones d'approvisionnement de plus en plus éloignées limitent les gains de productivité. Enfin, l'intervention de l'ADEME qui fixe les prix d'achat des huiles usagées en fonction des résultats économiques de l'entreprise aboutit à « lisser » les résultats, et à déconnecter un peu ceux-ci de l'augmentation des ventes. Mais cette intervention devrait disparaître en 2006 avec l'organisation plus libérale de la filière.

C.3.2. Risques afférents à l'arrivée éventuelle d'un concurrent

La construction d'une usine identique à celle de la filiale COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE est estimée par ses dirigeants à plus de 50 millions d'euros. Rapporté à ce chiffre, le résultat brut d'exploitation obtenu en 2004, de 3.257 K€, donnerait une rentabilité « économique » des capitaux investis (c'est à dire indépendante du mode de financement, qu'il soit en fonds propres ou en dettes) relativement faible de 6,5 %. Ce ratio bas montre, d'une part la faible probabilité pour COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE que des investisseurs privés construisent une usine concurrente, d'autre part que la régénération d'huiles usagées n'est possible que dans des circonstances particulières : reprise, comme COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE, après un dépôt de bilan, ou incitation des Pouvoirs Publics.

Toutefois cette conclusion doit être nuancée, les Pouvoirs Publics ne redistribuant plus qu'une partie de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), et la rentabilité du raffinage de l'huile étant susceptible de progresser avec l'amélioration des prix de vente. Malgré tout, compte tenu de l'avance technique d'AUREA, et de sa part de marché dans le raffinage d'huile, l'arrivée éventuelle d'un concurrent est hypothétique.

C.3.3. Risques de Taux

La société n'étant pas endettée n'est presque pas sensible au risque de taux. Seule, la rémunération de sa trésorerie nette positive peut varier en fonction du loyer de l'argent. Mais, l'impact d'une variation de celui-ci dans le compte d'exploitation serait limité.

C.3.4. Risques de change

La Société n'effectuant aucune importation et réalisant une faible partie de son chiffre d'affaires à l'exportation (moins de 10 % en 2005), mais seulement dans la zone euro avec des ventes payables en euro, ne supporte aucun risque de change.

C.3.5. Assurances et Couvertures des risques

La société a une politique d'assurances systématique pour couvrir le plus largement possible tous les risques.

La Société a diverses polices d'assurances couvrant :

- des **Domages Directs** pour 27.343.950,00 € se décomposant en :

Bâtiments (valeur à neuf)	1.612.260,00 €
Matériel (vétusté déduite)	19.979.370,00 €
Marchandises	2.000.000,00 €
Pertes et frais divers	1.576.160,00 €
Recours des tiers	1.576.160,00 €
Automatismes	600.000,00 €

- des **Pertes d'Exploitation** pour : 10.680.000,00 €

Le montant global des primes d'assurances payées par ECOHUILE en 2005 s'élève à 285.206,98 € TTC.

C.3.6. Risques de marché

Les compléments suivants sont apportés par rapport aux facteurs de risques indiqués dans le document de référence.

Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription

Le prix de marché des actions AUREA pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription d'actions pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions AUREA à la date de l'émission des Actions Nouvelles. Les actions AUREA pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix du marché prévalant au lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions AUREA ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription d'actions. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription d'actions par leurs titulaires, ces derniers subiraient en conséquence une perte immédiate. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription d'actions, les investisseurs pourront vendre leurs actions AUREA à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription d'actions.

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les droits préférentiels de souscription d'actions et, s'il se développe, les droits préférentiels de souscription d'actions pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions de la Société.

La période de négociation des droits préférentiels de souscription d'actions sur Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris est prévue du 25 mai 2006 au 7 juin 2006 inclus. L'admission des droits préférentiels de souscription aux négociations sur Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris a été demandée. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'un marché actif se développera durant cette période pour ces droits préférentiels de souscription d'actions.

En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription d'actions pourraient perdre de leur valeur.

Le prix du marché des droits préférentiels de souscription d'actions dépendra du prix du marché des actions AUREA. Une baisse du prix de marché des actions AUREA pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription d'actions.

En cas de non-exercice des droits préférentiels de souscription d'actions par les actionnaires, ces derniers seraient dilués.

Dans l'hypothèse où les actionnaires n'exercent pas leurs droits préférentiels de souscription d'actions, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote d'AUREA sera diminué. Même si des actionnaires choisissent de vendre leurs droits préférentiels de souscription d'actions, la rémunération éventuelle qu'ils recevraient pourrait être insuffisante pour compenser cette dilution.

Volatilité du cours des actions de la Société

Le cours des actions AUREA pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer :

- l'évolution de la liquidité du marché pour les actions AUREA ;
- les différences entre les résultats réels opérationnel ou financier d'AUREA et ceux attendus par les investisseurs ou analystes ;
- les évolutions dans les recommandations ou projections des analystes ;
- les modifications, à la baisse, des tarifs des soins réalisés par AUREA ;
- l'adoption de toute nouvelle loi ou réglementation ou tout changement dans l'interprétation des lois et réglementations existantes relatives à l'activité de la Société ;
- la conjoncture économique et les conditions de marché ; et
- les fluctuations de marché.

Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le cours de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription.

La vente d'un certain nombre d'actions AUREA ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la réalisation de la souscription, s'agissant des actions, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions AUREA ou la valeur des droits préférentiels de souscription. AUREA ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription, des ventes sur le marché d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ces actionnaires.

D. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

D.1. Histoire et évolution de la Société

Au début des années 1980, la société qui fabriquait des becs de gaz, cuisinières et autres matériels de fonderie et était en difficulté financière fut rachetée par le groupe NOIROT, avec un plan de continuation de l'activité.

En 1986, le groupe de Monsieur Cyrille Vernes prit une alors participation importante dans le capital de la société par achats en Bourse, et en prit le contrôle en 1988.

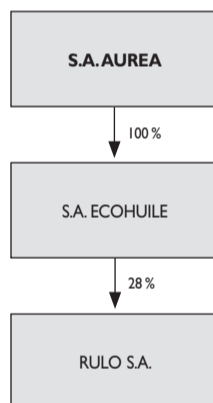
En 1992, une nouvelle orientation fut donnée avec la volonté de bâtir un groupe spécialisé dans la distribution de produits dentaires. Elle se concrétisa avec l'achat de la société ATLANTIC CODENTAL et de sa filiale VIGO, leader des distributeurs indépendants de produits dentaires pour les prothésistes.

En 2002, ATLANTIC CODENTAL et ses deux filiales firent l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, le Tribunal de Commerce de Créteil attribuant finalement, dans un jugement du 17 avril 2003, les actifs des sociétés ATLANTIC CODENTAL, VIGO et DENTORIA à l'un de ses confrères, la société G.A.C.D.

Le 22 juillet 2003, FINANCIÈRE 97, contrôlée par Monsieur Joël PICARD, lança, sur la société-mère AUREA, seule de son groupe à ne pas avoir déposé son bilan, une Offre Publique d'Achat, avec l'objectif déclaré de constituer autour de cette société, un groupe de sociétés spécialisé dans les activités de développement durable.

Le 27 août 2004, AUREA a reçu en apport 100 % des actions de la COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE, société très profitable, spécialisée dans la régénération des huiles usagées vidanges moteurs.

Cette opération d'apport, qui permettait parallèlement à AUREA de reconstituer ses capitaux propres, donnait au groupe AUREA son visage actuel.



D.2. APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

D.2.1. COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE

La COMPAGNIE FRANÇAISE ECOHUILE est la seule société française de régénération des huiles usagées de moteurs. Elle exploite à Lillebonne, en Seine Maritime la plus grande usine d'Europe. D'un agrément de 125.000 t/an, elle régénère environ 45 % des huiles usagées collectées en France, et commercialise, après régénération, environ 50.000 t/an d'huiles de base, soit 10 % du marché français.

D.2.2. Description de RULO

Établie à Hérisson-les-Pecq, près de Tournai en Belgique, RULO est la plus grosse usine européenne de recyclage des déchets PVC, et la seule en Belgique à savoir traiter les déchets « post consumer » (c'est à dire ayant été consommés, par opposition aux déchets industriels à la sortie des usines).

La capacité de l'usine a été portée à 15.000 tonnes par an, contre 6.200 tonnes en 2000, et devrait progressivement atteindre 20.000 tonnes par an. Elle représenterait 60 % de la capacité totale de recyclage de PVC de la Belgique, estimée à 25.000 tonnes. La perte effective de matière occasionnée par le recyclage est inférieure à 1 %.

RULO est capable de traiter tous les déchets PVC, mais est spécialisée dans le traitement des déchets PVC « post consumer » provenant de la destruction des bâtiments et travaux publics (châssis, fenêtres, volets, planchettes...) dont le gisement est de plusieurs millions de tonnes, dont elle est la seule à maîtriser le process.

E. EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET PERSPECTIVES

E.1. Recherche et développement, brevets, licences

La société ne possède pas de brevets.

Cependant, la société possède un savoir-faire qu'elle améliore en permanence : dans le raffinage des huiles usagées, le procédé utilisé par ECOHUILE n'est pas breveté, mais son utilisation efficace demande des réglages qui dont l'optimisation est le fruit d'une longue expérience. La société a recours à un consultant extérieur spécialisé pour améliorer le fonctionnement et les rendements de l'usine. Dans le recyclage des déchets de PVC, elle est la seule entreprise à utiliser une machine, mise au point avec SOLVAY, pour traiter les déchets PVC pollués.

E.2. Prévisions et tendances de la Société

Les informations financières relatives à AUREA figurent au paragraphe C.

Au 31 mars 2006, AUREA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 M€ en progression de 10,6 % par rapport à la même période en 2005. L'exploitation et la rentabilité de la société devraient être favorablement impactées en 2006 par :

- la hausse des prix du pétrole, et en conséquence des prix du gasoil et de l'huile, l'autorisation de porter sa production à 125.000 tonnes, contre 110.000 tonnes auparavant ;
- la mise en place d'un nouveau four en 2005, destiné à améliorer le rendement.

De même, le retrait de l'ADEME pour la fixation des prix de l'huile à partir du 1 juillet 2006 donne au groupe une plus grande visibilité.

F. ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA DIRECTION ET SALARIÉS D'AUREA

F.1. Administrateurs et membres de la direction

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de 3 membres. La direction de la Société est assurée par le président du conseil d'administration.

F.2. Salariés

La société AUREA ne compte aucun salarié. Les effectifs de la société Compagnie Française Eco Huile s'élèvent à 48 personnes au 31 décembre 2005.

G. IDENTITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'AUREA

G.1. Composition du Conseil d'Administration

G.1.1. Président du Conseil d'Administration

M. Jean-Pierre Launay, né le 15 avril 1943 à Chalette sur Loing (45120), de nationalité française et demeurant : 16, cours d'Herbouville – 69004 Lyon

G.1.2. Administrateurs

M. Joël Picard, né le 17 septembre 1944 à Morzine (74110), de nationalité française et demeurant : 65, avenue Louise – 1050 Bruxelles / Belgique

FINANCIÈRE 97, 3, avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris, représentée par

M. Emmanuel Ruttiens, né le 15 juin 1936 à Steenokkerzeel (Belgique), de nationalité belge et demeurant : 2, rue Rameau – 78330 Fontenay le Fleury

G.2. Contrôleurs légaux des comptes d'AUREA

G.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Gilles Hubert, 82, rue de Rigny, 94360 Bry-sur-Marne

M. Philippe Joubert, 4, rue Louis Codet 75007 Paris

G.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Auditec, 104, rue Réamur 75002 Paris

M. Alain Lajarrigues, 212, avenue Jean Jaurès 75019 Paris

H. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

H.1. Principaux actionnaires

À la date du présent prospectus, Monsieur Joël PICARD contrôle directement 26,25 % et indirectement, via FINANCIÈRE dont il détient 44,21 % du capital, 17,88 % du capital de la société AUREA. Au 16 mars 2006, la répartition de l'actionariat était la suivante :

Actionnaires	Au 12 mai 2006			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% droits de vote
M. Joël PICARD	2.517.737	26,25 %	5.035.474	31,49 %
Financière 97*	3.879.792	40,44 %	7.759.584	48,53 %
Actions détenues en compte propre	0	0,00 %	0	0,00 %
SPGP	645.523	6,73 %	645.523	4,04 %
Financière de Champlain	550.000	5,73 %	550.000	3,44 %
Public	1.999.880	20,85 %	1.999.880	12,51 %
Total	9.592.932	100,00 %	15.990.461	100,00 %

* Joël PICARD détient 44,21 % du capital de la société FINANCIÈRE 97.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement seul ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

H.2. Droits de vote des principaux actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2005 a décidé en sa cinquième résolution, de créer, un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur, attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'assemblée considérée et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la société ; Le tableau précédent présente l'état de l'actionariat en termes de pourcentage de capital et de droits de vote.

H.3. Opérations avec des apparentés

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les opérations avec des sociétés apparentées décrites aux pages 49 et 50 « Opérations avec des apparentés » du document de référence.

I. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Voir paragraphe C.

J. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

J.1. Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 11.515.518,40 euros, divisé en 9.592.932 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

J.2. Acte constitutif et Statuts

L'organisation d'AUREA est régie par ses statuts. Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

J.3. Documents accessibles au public

Les documents relatifs à AUREA devant être mis à la disposition du public (ses statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication de la note d'opération et le document de référence) peuvent être consultés au siège de la société : 3, avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris

J.4. Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais auprès de Transaction R (Groupe Rothschild & Cie) 17, avenue Matignon, 75008 Paris, ainsi qu'au siège social de AUREA, 3, avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris.

Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet de AUREA : <http://www.aurea-france.fr>